

BILAN 2022



ACCUEIL D'URGENCE
des déplacés
d'UKRAINE

afus 16



*Fédération des Acteurs de l'Urgence
Sociale de la Charente*

BP 61024 – 16001 ANGOULEME CEDEX

Tél : 05 45 93 62 91

Courriel : secretariat@afus16.fr

Web : afus16.fr

Sommaire :

1. Préambule	3
2. Présentation de la problématique et des dates clés	4
2.1 Rappel des missions de l'AFUS16	4
2.2 Les aides apportés aux déplacés Ukrainiens.....	4
2.2.1 Le recensement et le suivi des ménages	4
2.2.2 L'appui à l'accueil et aux démarches	4
2.2.3 L'ouverture des droits (préfecture, OFII, CPAM, CAF).....	5
2.2.4 Une veille attentive sur la santé des déplacés	5
2.2.5 L'aide matérielle (alimentaire, vestimentaire, financière) – les associations caritatives et en particulier les restaus du cœur).....	5
2.2.6 L'hébergement d'urgence (recherche, coordination, mobilisation) – les communes et les maires en première ligne avec les familles et amis d'ukrainiens.....	5
2.2.7 La scolarité des enfants et les cours de français pour les adultes (DSDEN, IRFREP, GRETA)	6
3. Coordination avec les acteurs principaux	6
3.1 Les cellules Ukraine et ses membres	6
3.2 La mobilisation et les soutiens du Conseil Départemental de la Charente	6
4. Le Dispositif Ukraine de l'AFUS16 en quelques chiffres	7
4.1 Le nombre total des personnes accueillies	7
4.2 Nombre total de ménages accueillis.....	7
4.3 Le nombre d'arrivées et de départs au fil des mois.....	7
4.4 Nombre total des départs (personnes/ménages).....	8
4.4.1 Les arrivées et départs par mois.....	8
4.4.2 Les arrivées et départs par semaine.....	9
4.5 Tranches d'âges des personnes déplacées d'Ukraine	9
4.6 Les appartements d'Urgence mis à disposition par des collectivités	9
4.7 La répartition des déplacés ukrainiens hébergés en diffus au 31 décembre 2022 en Charente	11
4.7.1 La répartition par arrondissements.....	11
4.7.2 La répartition par EPCI.....	12
4.7.3 La répartition par communes	12
4.8 Les aides financières du département (le fond d'urgence)	14
4.9 Pour combien de personnes, de ménages ?.....	14
4.10 Pour quelles sommes ? (Moyenne par ménage, et total)	14
4.11 Partenariats en vigueur	15
4.11.1 Institutionnels.....	15
4.11.2 Associatives.....	15
4.11.3 Collectifs habitants/ citoyens	15
5. L'insertion dans le logement transfert des dossiers en septembre vers Angoulême Solidarité et Mosaïque.....	16

1. Préambule

Suite à l'invasion de l'Ukraine fin février 2022, l'AFUS16 fut sollicité par les services de l'Etat et du Conseil Départemental de la Charente pour contribuer à l'accueil et à l'accompagnement des déplacés Ukrainiens.

Au fil des jours, et de l'élaboration du dispositif qui s'est construit collégialement autour des services de la Préfecture et de la DDETSPP, avec le Conseil Départemental, l'ARS, l'Education Nationale, la Caf, la Cnam, l'Ofii, la mission se précisa, et nous fûmes rapidement en charge de faciliter l'accueil, l'orientation, l'accompagnement vers le soin, l'hébergement ou le logement, l'aide alimentaire, la scolarisation et d'apporter une aide aux démarches administratives des ménages accueillis par des Charentais.

La mobilisation de nombreux foyers Charentais fut importante. l'AFUS16 et son équipe sont fières d'avoir pu apporter leur soutien aux 761 déplacés mais également aux Charentais et communes solidaires de notre département.

Nous remercions particulièrement **Angoulême Solidarité et Mosaïque (service SAS)** pour l'aide apportée par leurs équipes dans le cadre des premières évaluations des ménages.

Les Restaurants du cœur de la Charente, la Croix Rouge, le Secours Populaire, le Secours Catholique et Emmaüs pour l'aide vestimentaire et matériel qu'ils ont fournis aux déplacés.



Précision

Ce bilan est centré sur les déplacés accueillis en diffus mais la Charente a également accueilli des déplacés dans deux centres collectifs.

Sur la commune d'Aubeterre d'abord, un centre géré par le COS a accueilli des déplacés Ukrainiens réorientés de Moldavie, puis ensuite dans le cadre d'opérations de desserrement, des déplacés d'autres régions de France dans l'impossibilité de proposer des solutions d'hébergement satisfaisantes.

Le centre de Marcillac géré par VILTAÏS quelques mois plus tard, s'est inscrit dans les mêmes dispositifs.

En général, les personnes d'abord hébergées par des citoyens Charentais ne sont pas allées dans ces centres collectifs, mais quelques situations ont pu être orientées, et quelques familles venant de ces centres ont pu être accueillies par notre dispositif. Dans l'ensemble, la recherche de solutions adaptées à chacun a toujours été privilégiée, et ce, dans le cadre de coordination hebdomadaire des acteurs animée par la Préfecture ou la DDETSPP.

La mobilisation en Charente fut l'une des plus importante en Nouvelle Aquitaine, et l'équipe de l'AFUS16 fut très honorée de pouvoir contribuer aux cotés des habitants du territoire à leur formidable élan de solidarité.



Vous trouverez ci-dessous les quelques chiffres clés du dispositif géré par l'AFUS16.

2. Présentation de la problématique et des dates clés

2.1 Rappel des missions de l'Afus16

L'Afus16 était en charge de faciliter l'accueil, l'orientation, l'accompagnement vers le soin, l'hébergement d'urgence ou le logement, l'aide alimentaire, la scolarisation et d'apporter une aide aux démarches administratives des ménages accueillis par des ménages Charentais.

2.2 Les aides apportés aux déplacés Ukrainiens

2.2.1 Le recensement et le suivi des ménages

Les arrivées ont été très importantes courant mars et avril.

Les ménages nous étaient orientés par la Préfecture, après leur passage au bureau des étrangers pour la délivrance de leur Autorisation Provisoire de Séjour (APS). Le site internet de la Préfecture relayait également les coordonnées de notre association qui auraient besoin d'un soutien dans leurs démarches sociales.

Des communes très mobilisées comme la Couronne, Soyaux, Châteaubernard, l'association Charente Solidarité Ukraine, le Collectif citoyen de Montmoreau, l'Amicale laïque de Chalais ont été des relais importants.

Le premier accueil, recueil d'informations à distance (téléphonique ou par courriel), nous permettait dans un premier temps de prioriser nos interventions.

Ensuite, ont été programmés des entretiens en face à face, avec l'aide des équipes d'Angoulême Solidarité et du SAS de Mosaïque devait nous permettre de recenser les besoins du ménage et de les orienter utilement vers les services et associations en mesure de les aider.

En outre, une bonne connaissance des besoins de ces ménages devait nous permettre de nous coordonner avec de nombreux partenaires et institutions, notamment lors des coordinations hebdomadaires en Préfecture.

2.2.1 L'appui à l'accueil et aux démarches

Nous avons été présentés comme l'association en charge du premier accueil et de l'accompagnement social des déplacés. Cependant, la méconnaissance de ce public et de ses besoins, l'absence d'anticipation possible de l'évènement qui les a conduits à se réfugier en France, ne nous ont pas permis de nous préparer, recruter en nombre suffisant une équipe et prévoir les procédures adaptées.

Aussi, compte-tenu de la situation, et de notre expérience de l'urgence sociale nous préférons, déclarer que nous avons davantage appuyé et soutenu qu'accompagné les déplacés Ukrainiens.

Nous avons préféré aussi être réactifs, et répondre au cas par cas aux demandes des usagers en préférant informer et orienter plutôt que n'accompagner que quelques ménages.

Merci aux ménages déplacés, aux familles et organisations accueillantes de l'avoir compris et mis tout en œuvre de leur côté pour faciliter toutes les démarches utiles.

2.2.2 L'ouverture des droits (préfecture, OFII, CPAM, CAF)

Malgré les contraintes, des procédures ont été rapidement établies et régulièrement adaptées pour faciliter les démarches des déplacés Ukrainiens.

2.2.3 Une veille attentive sur la santé des déplacés

Nous avons pu nous appuyer sur les services des PASS hospitalières (somatiques comme psychiatriques) pour recevoir en fonction des demandes les déplacés Ukrainiens avec des problématiques.

Aidé par les services de l'ARS, nous avons pu trouver une réponse à chaque problématique rencontrée.

2.2.4 L'aide matérielle (alimentaire, vestimentaire, financière) – les associations caritatives et en particulier les restos du cœur)

De nombreuses associations se sont coordonnées pour faciliter l'aide vestimentaire et alimentaire des déplacés. A l'instar de la communauté d'Emmaüs, de la Croix Rouge, des secours catholique et populaire qui ont mis en place un accès facilité à leurs boutiques.

La communauté d'Emmaüs a organisé avec le soutien de CAF une plateforme logistique pour faciliter l'ameublement des logements des déplacés.

L'association des restaurants du cœur, indépendamment de ses jours de distribution, a facilité la distribution de denrées alimentaires aux familles nouvellement accueillies avant de les intégrer à leurs distributions.

2.2.5 L'hébergement d'urgence (recherche, coordination, mobilisation) – les communes et les maires en première ligne avec les familles et amis d'ukrainiens

Via une procédure sur le site de la préfecture, de nombreuses communes et intercommunalités ont mis à disposition des logements d'urgence. Comme il est possible de le constater sur le tableau page 11, 46 logements ont permis d'organiser des hébergements d'urgence au bénéfice des ménages ne pouvant rester parfois au sein des familles qui les avaient d'abord accueillies.

Ces hébergements répartis sur l'ensemble du département étaient le plus souvent entièrement meublés et bien équipés pour l'hébergement de familles.

Au delà d'effectuer l'orientation des ménages vers les appartements disponibles et adaptés aux besoins des familles de déplacés, l'AFUS16 accompagnait en général la famille pour faciliter l'installation et la coordination de l'accompagnement avec les communes et intercommunalités.

2.2.6 La scolarité des enfants et les cours de français pour les adultes (DSDEN, IRFREP, GRETA)



La scolarisation des enfants, était une attente assez fréquente des familles et l'ensemble des services impliqués, éducation nationale, écoles, collèges, lycées, commune, département a tout mis en œuvre pour faciliter des intégrations scolaires adaptées.

Si certaines familles ont choisi de scolariser leurs enfants au sein des écoles charentaises, d'autres ont souhaités de maintenir la scolarité de leurs enfants avec leur école en Ukraine (grâce à l'expérience du COVID), et d'autres encore le double cursus.

Les adultes ont également rapidement sollicité des cours de français pour faciliter leur intégration, même s'il a fallu attendre quelques mois pour que ce soient organisés des cours, des stages ont été déployés en plusieurs sites du département.

3. Coordination avec les acteurs principaux

3.1 Les cellules Ukraine et ses membres

L'AFUS16 a participé à 23 cellules Ukraine entre la fin février 2022 et le 31 décembre 2022. 27 cellules Ukraine se sont tenues sur cette même période.

Animée par la Préfecture et la DDETSPP, avec la participation du Conseil Départemental, l'ARS, l'Education Nationale, la Caf, la Cnam, l'Ofii, les principales communes accueillantes, les associations impliquées le COS, Viltais, Angoulême Solidarité, Mosaïque et l'AFUS16.

Ces coordinations nous ont permises de faire remonter nos difficultés respectives et coordonner nos interventions et services.

3.2 La mobilisation et les soutiens du Conseil Départemental de la Charente

Dès les premiers jours de mobilisation, nous avons reçu le soutien plein et entier du Conseil Départemental et de ses services, Maisons des solidarités, service des protections de l'Enfance, Maisons des personnes handicapés MDPH.

4. Le Dispositif Ukraine de l'AFUS16 en quelques chiffres

4.1 Le nombre total des personnes accueillies

L'AFUS16 a accompagné les déplacés ukrainiens accueillis en premier lieu au sein du ménage Charentais. Au 31 Décembre 2022, nous avons recensé 761 personnes dont 239 mineurs et 517 majeurs répartis sur 359 familles.

Nbre pers.	Nbre familles
761	359

4.2 Nombre total de ménages accueillis

Un ménage, peut-être composé de plusieurs familles qui ne veulent pas se séparer. Nous avons autant que possible recherché à respecter cette demande.

Nbre Ménages
318

4.3 Le nombre d'arrivées et de départs au fil des mois

Mois	Arrivées / pers	%	Départs / pers	%
Janvier	1	0%	0	0%
Février	11	2%	2	1%
Mars	414	58%	4	2%
Avril	158	22%	8	5%
Mai	37	5%	9	5%
Juin	16	2%	47	27%
Juillet	26	4%	18	10%
Août	12	2%	25	14%
Septembre	13	2%	37	21%
Octobre	13	2%	17	10%
Novembre	10	1%	1	1%
Décembre	4	1%	5	3%

414 personnes sont arrivées en Mars et 158 personnes en Avril, soit 80% des personnes accueillies sur l'ensemble de l'année 2022.

4.4 Nombre total des départs (personnes/ménages)

227 personnes soit 98 familles ont quitté la Charente pour diverses raisons.

98 personnes sont retournées en Ukraine, beaucoup en juin et en septembre et souvent pour reprendre leur travail mais aussi pour retrouver leur famille restée sur place.

Nbre départs		Destinations		
Personnes	Familles	Lieux	Personnes	Familles
227	98	Autre dépt de France	35	17
		Autre pays de l'U.E	26	11
		Autre pays (hors U.E)	8	3
		Ukraine	98	53

167 renseignées

Les arrivées et départs (mois/semaines)

4.4.1 Les arrivées et départs par mois

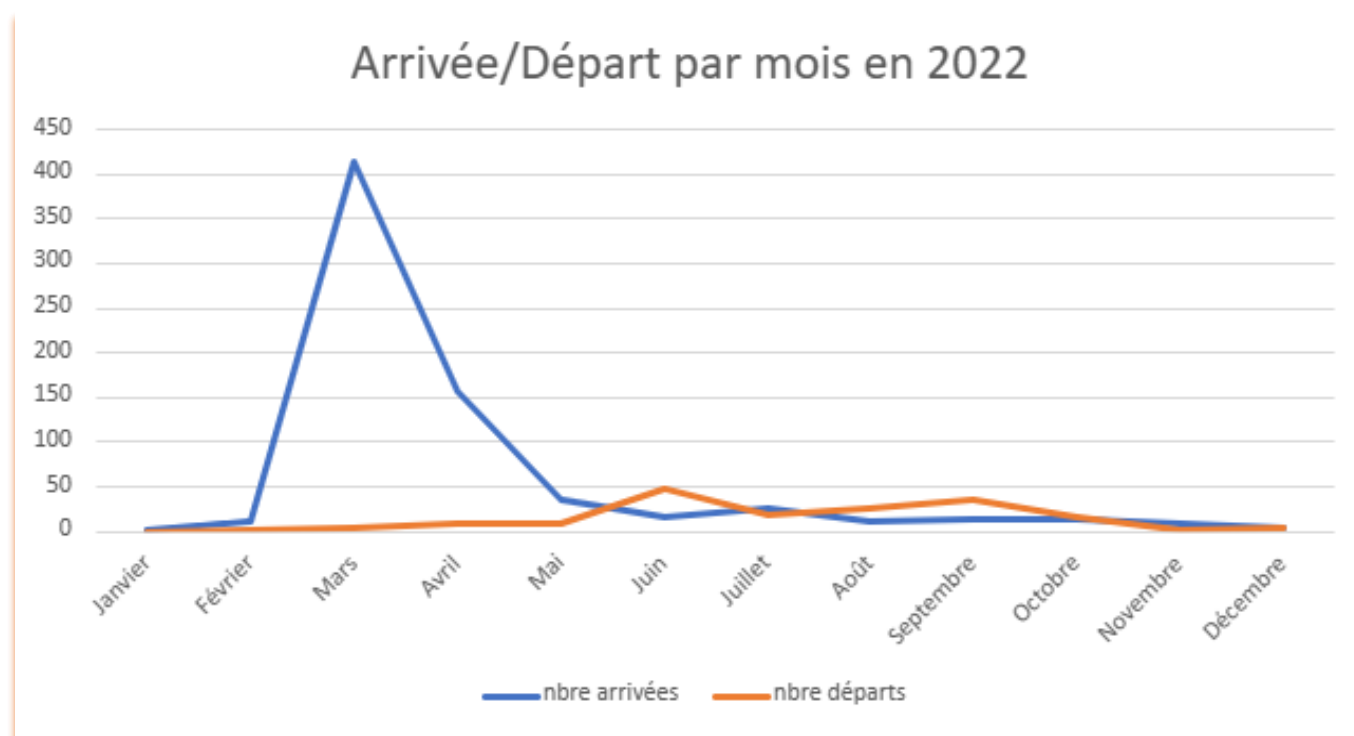


Figure 1

4.4.2 Les arrivées et départs par semaine

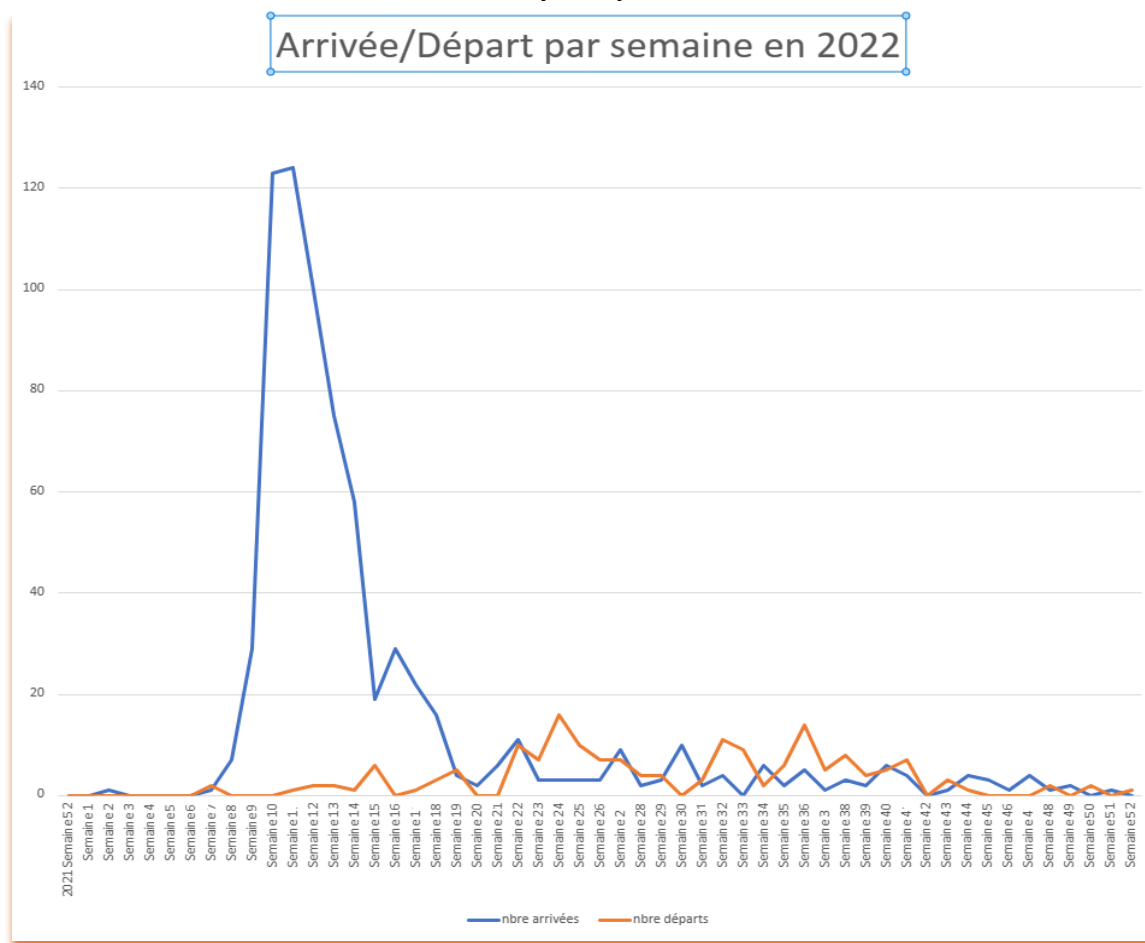


Figure 2

4.5 Tranches d'âge des personnes déplacées d'Ukraine

Tranches d'âge (756 renseignés sur 761)				
3 ans et moins	27	3,5%	239 mineurs	31,4%
4 à 11 ans	113	14,8%		
12 à 17 ans	99	13,0%		
18 à 60 ans	441	58,0%	517 majeurs	67,9%
Plus de 60 ans	76	10,0%		
Non Renseigné	5	0,6%		

4.6 Les appartements d'Urgence mis à disposition par des collectivités

Recensés par la DDTESPP, 46 logements d'urgences ont été mis à disposition gratuitement par des collectivités pour assurer la continuité de l'hébergement d'urgence généralement commencé chez des particuliers.

Ci-dessous, le tableau recensant les collectivités mobilisées et le nombre de logements mis à disposition :

Commune	Arrondissement	Nbre de logements
L'Isle d'Espagnac	Angoulême	3
Soyaux	Angoulême	5
Saint-Yrieix	Angoulême	1
Juillac-le-Coq	Cognac	1
Jarnac	Cognac	2
Marillac-le Franc	Confolens	1
Chassenon	Confolens	1
Champagne Mouton	Confolens	1
Châteaubernard	Cognac	1
Esse	Confolens	1
Mainxe-Gondeville	Cognac	1
CDC la Rochefoucauld	Angoulême	2
Montbron	Angoulême	1
Nieuil	Confolens	1
Bonneuil	Cognac	1
Magnac sur Touvre	Angoulême	1
Bouêx	Angoulême	1
Mansle	Confolens	1
Massignac	Confolens	2
St-Christophe	Confolens	1
St-Sornin	Confolens	1
St-Fraigne	Confolens	1
Verteuil Sur Charente	Confolens	1
Salles Lavalette	Angoulême	1
La Rochette	Angoulême	1
Paizay Naudouin Embourie	Confolens	1
CDC Barbezieux	Cognac	2
Bors de Montmoreau	Angoulême	1
Abzac	Confolens	1
Excideuil sur Vienne	Confolens	1
Segonzac	Cognac	2
Lignières Ambleville	Cognac	1
Champniers	Angoulême	1
CCAS Cognac	Cognac	1
Cognac Fondation COS	Cognac	1
Nbre total des logements mis à disposition		46

4.7 La répartition des déplacés ukrainiens hébergés en diffus au 31 décembre 2022 en Charente

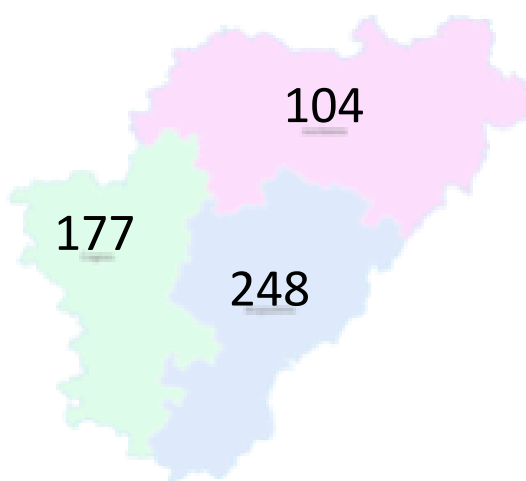
Total des déplacés ukrainiens présents en Charente au 31 décembre 2022 :

Nbre pers.	Nbre familles	Nbre Ménages
534	262	219

4.7.1 *La répartition par arrondissements*

Arrondissements		
Angoulême	248	46,6%
Cognac	177	33,3%
Confolens	104	19,5%
Non renseigné	5	0.6%

(248 sur l'arrondissement d'Angoulême, 177 sur l'arrondissement de Cognac et 104 sur l'arrondissement de Confolens).



4.7.2 La répartition par EPCI

EPCI		personnes	familles	% pers.
GC	Grand Cognac	91	40	17,1%
GA	Grand Angoulême	171	90	32,1%
1	CC des 4B Sud Charente	73	29	13,7%
2	CC Val de Charente	17	8	3,2%
3	CC La Rochefoucauld	33	15	6,2%
4	CC Lavalette Tude Dronne	44	22	8,3%
5	CC Coeur de Charente	41	21	7,7%
6	CC de Charente Limousine	46	18	8,6%
7	CC du Rouillacais	13	8	2,4%
		529		
Hors département / Mal renseigné.s		5	2	0,6%
		534		

4.7.3 La répartition par communes

Communes	532	
Aigre	4	0,7%
Angoulême	45	8,4%
Soyaux	17	3,2%
Fléac	10	1,9%
Marcillac-Lanville	13	2,4%
Baignes-Sainte-Radegonde	6	1,1%
Aubeterre-Sur-Dronne	7	1,3%
Lachaise	5	0,9%
Barbezieux-Saint-Hilaire	24	4,5%
Barret	5	0,9%
Brie	8	1,5%
Saint-Vallier	13	2,4%
Champniers	7	1,3%
Charmé	1	0,2%
Châteaubernard	6	1,1%
Cognac	13	2,4%
Chenon	7	1,3%
Cherves-Châtelars	2	0,4%
Claix	3	0,6%
Juillac-le-Coq	3	0,6%
Marillac-le-Franc	9	1,7%
Courlac	4	0,7%
Dirac	4	0,7%
Massignac	4	0,7%

Bouëx	6	1,1%
Foussignac	4	0,7%
Gond-Pontouvre	5	0,9%
Guizengeard	2	0,4%
L'Isle-d'Espagnac	12	2,2%
Jarnac	5	0,9%
Montignac-Charente	4	0,7%
La Couronne	22	4,1%
Abzac	3	0,6%
Lésignac-Durand	5	0,9%
Confolens	4	0,7%
Lignières-Ambleville	12	2,2%
Mansle	3	0,6%
Mesnac	2	0,4%
Montbron	12	2,2%
Montmérac	9	1,7%
Montmoreau	19	3,6%
Nanteuil-en-Vallée	5	0,9%
Pérignac	5	0,9%
Saint-Christophe	5	0,9%
Saint-Félix	2	0,4%
Saint-Simon	2	0,4%
Saint-Yrieix-sur-Charente	2	0,4%
Saint-Fraigne	9	1,7%
Ruffec	3	0,6%
Saint-Sornin	1	0,2%
La Rochefoucauld-En-Angoumois	2	0,4%
Bonneuil	5	0,9%
La Rochette	7	1,3%
Chasseneuil-sur-Bonnieure	4	0,7%
Ruelle-sur-Touvre	8	1,5%
Terres-de-Haute-Charente	2	0,4%
Verteuil-sur-Charente	2	0,4%
Cherves-Richemont	7	1,3%
Magnac-sur-Touvre	5	0,9%
Bourg-Charente	2	0,4%
Bouteville	6	1,1%
Châteauneuf-sur-Charente	10	1,9%
Macqueville	3	0,6%
Rouillet-Saint-Estèphe	1	0,2%
Balzac	5	0,9%
Segonzac	4	0,7%

Triac-Lautrait	2	0,4%
Chalais	5	0,9%
Saint-Laurent-de-Cognac	4	0,7%
Trois-Palis	2	0,4%
Chazelles	2	0,4%
Chabonais	3	0,6%
Merpins	2	0,4%
Fontclaireau	1	0,2%
Bellevigne	2	0,4%
Villebois-Lavalette	6	1,1%
Bioussac	3	0,6%
Luxé	7	1,3%
Nieuil	10	1,9%
Villiers-le-Roux	4	0,7%
Fouqueure	2	0,4%
Garat	1	0,2%
Mornac	1	0,2%
Montemboeuf	2	0,4%
Bors (Canton de Tude-et-Lavalette)	2	0,4%
Marsac	4	0,7%
Chadurie	1	0,2%
Villognon	1	0,2%
Saint-Amant-de-Boixe	2	0,4%
Chassenon	2	0,4%
Linars	2	0,4%
Nersac	1	0,2%
Reignac	1	0,2%
Ladiville	1	0,2%

4.8 Les aides financières du département (le fond d'urgence)



Afin de soutenir au mieux les réfugiés ukrainiens, le Conseil Départemental de la Charente a voté début avril une subvention de 100 000 € pour aider l'AFUS 16 à délivrer, dans l'attente de l'ADA, une aide financière d'urgence aux déplacés Ukrainiens domiciliés en Charente.

4.9 Pour combien de personnes, de ménages ?

Au 31 Décembre 2022, 498 personnes dont 193 mineurs et 64 majeurs isolés (205 familles) ont perçu l'aide départementale.

4.10 Pour quelles sommes ? (Moyenne par ménage, et total)

71 800,00€ au total d'aides ont été distribuées soit une moyenne de 350,20€ par famille en 2022.

Les aides étaient versées directement aux familles (sur un compte bancaire nominatif).

Soit un total au 31 décembre 2022 de :

TOTAL	
Nbre personnes	498
Nbre familles	205
Somme totale	71 800,00 €
Moyenne Famille	350,20 €
Mensuel	
Avril-22	28 300,00 €
Mai-22	29 900,00 €
Juin-22	6 400,00 €
Juillet-22	2 600,00 €
Août-22	2 000,00 €
Septembre-22	200,00 €
Octobre-22	700,00 €
Novembre-22	300,00 €
Décembre-22	1400,00 €
Total	71 800,00 €

4.11 **Partenariats en vigueur**

4.11.1 Institutionnels

Préfecture, DDETSPP, ARS, Education nationale,
Conseil Départemental
CAF, CPAM, OFII,

4.11.2 Associatives

Angoulême Solidarité
Mosaïque
Emmaüs
Les restaurants du cœur
La Croix rouge
Le secours populaire
Le secours Catholique
Le Cos et Viltais
Omega (service de médiation culturelle)

4.11.3 Collectifs habitants/ citoyens

Amicale laïque de Chalais
Collectif citoyen de Montmoreau
Charente Solidarité Ukraine
Le lycée Sainte-Marthe à Angoulême

5. L'insertion dans le logement transfert des dossiers en septembre vers Angoulême Solidarité et Mosaïque

A partir de septembre 2022, les suivis des ménages déplacés accompagnés par l'AFUS16 ont été confiés aux associations Mosaïque et Angoulême Solidarité, dans le but d'aider les familles à poursuivre leur démarche d'insertion en les accompagnant vers le logement autonome et l'emploi.



L'AFUS16 quant à elle, compte assurer jusqu'à fin juin 2023 un dispositif de veille pour faciliter si besoin l'accueil de nouvelles familles déplacées.



